

Programme d'Appui à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel en Algérie



EUROPEAN
COMMISSION

Contexte du programme

- Le secteur de la culture et du patrimoine a vu sa prise en compte renforcée dans les politiques de l'Etat algérien depuis la fin des années 90.
- Important travail législatif engagé avec la promulgation de la loi sur le Patrimoine Culturel (1998) et ses textes d'application (2003) : elle est le cadre qui a permis le passage d'une gestion centralisée vers une déconcentration du secteur.
- Le Schéma Directeur Sectoriel de la Culture a été approuvé en 2007 et intégré au Schéma National (SNAT 2010) et aux Schémas Régionaux de l'Aménagement du Territoire.

Contexte du programme (2)

Institutionnel

1. La création des Directions de la Culture dans les 48 Wilayate (2003) ;
2. Des restructurations sont opérées pour plus d'adéquation avec les missions du secteur (Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels (OGEBC), Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH, ...);
3. la création de nouvelles institutions spécialisées : Centre National de Recherche en Archéologie (2005), Centre National des manuscrits (2006), l'Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (2010).

Stratégique : L'élaboration d'instruments appropriés de mise en œuvre de la stratégie sectorielle (le Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur pour les ensembles habités ; le Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques et de leur Zone de Protection; le Plan Général d'Aménagement ...)

Financier : La création du Fonds National du Patrimoine (2006), augmentation significative du budget du secteur (0,8% du budget national 2010)

Contexte du programme : les enjeux aujourd'hui

EuropeAid

L'Algérie doit inventorier, cataloguer, classer puis gérer et valoriser des patrimoines immobiliers, mobiliers et immatériels considérables en **nombre** et en **typologie** sur un **vaste territoire**, un travail de titan au regard des contraintes :

1. La refonte du secteur ne s'est pas encore traduite par la montée en puissance des acteurs et institutions mises en place par la loi de 1998.
2. Le secteur se heurte à des difficultés dans la mise en œuvre de l'intersectorialité requise par le secteur, voire son absence quasi-totale (problème de mentalités)
3. Faiblesse /manque d'outils méthodologiques
4. Manque de ressources humaines en nombre et en qualifications suffisantes
5. Nombre de métiers du patrimoine ne disposent pas de formations intermédiaires ou de spécialisations.
6. Le milieu associatif est un acteur essentiel du secteur, reconnu par les institutions publiques, mais il manque de structuration et de capacité
7. Le patrimoine culturel n'est pas considéré comme une ressource au service de l'économie et du tourisme.

Objectif de l'intervention de l'UE

De par sa situation économique de l'Algérie, le soutien financier n'est pas pour un critère significatif, le Programme se concentre aussi sur :

- L'appui à l'élaboration de **méthodes**, d'**outils** de gestion et de connaissance du patrimoine au niveau central et local
- Le **renforcement de capacité** des intervenants publics/privés.
- L'appui à la mise en œuvre effective des procédures et des actions en matière de **coordination** et de **coopération** avec et entre les autres services sectoriels (exécution de projets pilotes dans des sites remarquables et des chantiers-écoles de restauration avec des associations locales)
- La **valorisation** et la **pérennisation** des acquis du Programme.

Objectif de l'intervention de l'UE

EuropeAid

Accompagner la prise en compte du patrimoine culturel comme outil de développement économique et humain et de contribuer de manière significative aux actions prioritaires de son identification et de sa connaissance (inventaire), de sa protection (outils de protection) et de sa mise en valeur (outils de gestion et projets pilotes) par un soutien en outils méthodologiques, en équipements et en formations, au niveau central et local dans une logique intersectorielle suivant les orientations stratégiques.

Résultats attendus de cette intervention

- **Résultats 1** - La méthodologie de l'inventaire, socle de toute politique patrimoniale, est renforcée

(Développer les outils, renforcer les capacités des structures chargées de l'inventaire)

- **Résultats 2** - Les acteurs sont formés aux méthodes et outils et leurs capacités sont renforcées

Renforcer les compétences dans les métiers du patrimoine (formations initiale et continue, formation professionnelle, validation des acquis), développer l'apprentissage (chantiers écoles), renforcer les capacités des associations (formation, accompagnement, mise en réseau...)

Résultats attendus de cette intervention (2)

- **Résultats 3 - L'intersectorialité est pratiquée à travers l'exécution de Projets pilotes exemplaires**

Réaliser trois projets de démonstration sur des sites remarquables classés (la Casbah d'Alger des Béni Mezghana, le mausolée numide d'Imadghassen, le Palais ottoman du Bey de Constantine) qui restent à circonscrire.

- **Résultat 4 – Les résultats et produits du Programme sont valorisés et pérennisés**

Mener des actions de valorisation et sensibilisation aux questions du patrimoine, initier et diffuser le débat sur le rôle du patrimoine culturel dans le développement socio-économique et culturel, renforcer les compétences des médias sur le patrimoine

Facteur de succès/problèmes à éviter

- Veiller à une cohérence global du programme tenant compte de la multiplicité et diversité des axes d'intervention
- Impliquer/consulter les acteurs à toutes les étapes (identification/formulation, démarrage technique, mise en œuvre opérationnelle, validation, ...)
- S'insérer dans les politiques sectorielles gage d'implication et d'appropriation par les bénéficiaires
- Choix du prestataire de l'UAP et qualité des experts à recruter

La culture dans la programmation 2014-2020

EuropeAid

- Pour la programmation 2014-2017, 3 axes retenus pour l'Algérie :
 - Justice / bonne gouvernance
 - Diversification de l'économie
 - Emploi/employabilité
- 4 programmes en cours d'identification/formulation : (appui aux médias, amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie algérienne, appui à l'adéquation formation-emploi- qualification, appui au secteur de la justice)
- Le programme PATRIMOINE est le 1^{er} dans le cadre de la coopération bilatérale avec l'Algérie. Sa mise en œuvre opérationnelle se fera durant la période 2014-2017. Un 2^o programme bilatéral est envisageable pour la période 2017-2020 en fonction : (i) Résultats atteints par le programme en cours, (ii) Volonté du pays bénéficiaire, (iii) Priorités de l'Union européenne en Algérie



Aid



Merci de votre attention